

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PROGRESS

Code du produit : 1401060

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Dégraissant alcalin concentré

Restrictions d'emploi : Usine alimentaire, utilisation industrielle et institutionnelle seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.

12 James St N, Suite 201A

Hamilton, Ontario L8R 2J9

T 1 800 663 9925

regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	CHEMTREC Chemical Emergency	www.chemtrec.com	1 800 424 9300	24hr/day 7days/week within USA and Canada
Canada	CANUTEC Transportation Emergency	www.canutec.com	1 888 226 8832 *666 on a cell phone	24hr/day 7days/week within USA and Canada

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1

H290

Peut être corrosif pour les métaux

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

 Lésions oculaires graves/irritation oculaire,
Catégorie 1

H318

Provoque des lésions oculaires graves

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS CA) : P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260 - Ne pas respirer les fume, mist, vapeurs, or spray.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur la SDS du produit).
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405 - Garder sous clef.
P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% m/m
Sodium hydroxide	Sodium hydroxide	n° CAS: 1310-73-2	5 – 10
Sodium hypochlorite	Bleach	n° CAS: 7681-52-9	1 – 10
Caprylic acid	Octanoic acid	n° CAS: 124-07-2	1 – 5
N,N-dimethyldodecylamine-N-oxide	N,N-Dimethyl-1-dodecanamine, N-oxide	n° CAS: 1643-20-5	0,1 – 1

**The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.*

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau ou Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes chroniques	: Cracking of the skin. Inflammation/damage of the eye tissue.
Symptômes/Effets attendus, aigus et différés	: Corrosion of the eye tissue. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité. Protective clothing (EN 14605 or EN 13034). Standard EN 374 - Protective gloves against chemicals.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Ne pas respirer les fume, mist, vapours, or spray. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu. Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p.ex.: sable ou terre. Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les fume, mist, vapours, or spray. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Produits incompatibles : Acides forts.

Matières incompatibles : Métaux.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Caoutchouc nitrile/PVC

Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374)

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide jaune pâle.
Couleur	: Incolore à jaune
Odeur	: Piquant(e)
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12 - 13
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non inflammable, Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 - 1,2
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Mince comme l'eau
Propriétés explosives	: Not explosive.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: métaux.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

PROGRESS	
DL50 orale rat	46832 mg/kg
DL50 cutanée rat	17871 mg/kg
ATE CA (oral)	46832 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	17871 mg/kg de poids corporel
Sodium hydroxide (1310-73-2)	
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Sodium hydroxide (1310-73-2)	
ATE CA (Cutané)	1350 mg/kg de poids corporel
Caprylic acid (124-07-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg Source: IUCLID
N,N-dimethyldodecylamine-N-oxide (1643-20-5)	
DL50 orale rat	1064 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
ATE CA (oral)	1064 mg/kg de poids corporel
Sodium hypochlorite (7681-52-9)	
DL50 orale rat	8800 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 10,5 mg/l
ATE CA (oral)	8800 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
N,N-dimethyldodecylamine-N-oxide (1643-20-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	40 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:

Danger par aspiration : Non classé

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Voies d'exposition possibles	: Contact avec la peau et les yeux. Ingestion.
Symptômes/Effets attendus, aigus et différés	: Corrosion of the eye tissue. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.
Symptômes chroniques	: Cracking of the skin. Inflammation/damage of the eye tissue.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

PROGRESS	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune donnée disponible
Caprylic acid (124-07-2)	
CL50 - Poissons [1]	22 mg/l (US EPA, 96 h, Lepomis macrochirus, Static system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 - Crustacés [1]	> 20 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	43,73 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Growth rate)
CE50 72h - Algues [2]	23,28 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
FBC - Poissons [1]	234 – 288 (Equivalent or similar to OECD 305, 28 day(s), Danio rerio, Flow-through system, Fresh water, Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,05 (Experimental value)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,46 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

N,N-dimethyldodecylamine-N-oxide (1643-20-5)	
CL50 - Poissons [1]	134 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Danio rerio, Semi-static system, Fresh water, Experimental value)
CL50 - Poissons [2]	31,8 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	3,9 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
CE50 - Crustacés [2]	3,1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
Algues ErC50	0,081 mg/l Source: NITE
NOEC (chronique)	0,7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< 2,7 (Calculated)
Sodium hypochlorite (7681-52-9)	
CL50 - Poissons [1]	0,033 – 0,097 mg/l Source: International Uniform Chemical Information Database
CE50 - Crustacés [1]	141 µg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	35 µg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia
CE50 72h - Algues [1]	0,0365 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,0183 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

12.2. Persistance et dégradabilité

PROGRESS

Persistance et dégradabilité

Contains readily biodegradable component(s). Biodegradability in soil: not applicable.

Caprylic acid (124-07-2)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,27 g O ² /g substance

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

N,N-dimethyldodecylamine-N-oxide (1643-20-5)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Sodium hypochlorite (7681-52-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PROGRESS

Potentiel de bioaccumulation No test data available.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Aucune donnée disponible

Caprylic acid (124-07-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
FBC - Poissons [1]	234 - 288 (Equivalent or similar to OECD 305, 28 day(s), Danio rerio, Flow-through system, Fresh water, Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,05 (Experimental value)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,46 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
N,N-dimethyldodecylamine-N-oxide (1643-20-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< 2,7 (Calculated)
Sodium hypochlorite (7681-52-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Does not contain bioaccumulative component(s).

12.4. Mobilité dans le sol

PROGRESS

Écologie - sol Contains component(s) with potential for mobility in the soil.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Aucune donnée disponible

Caprylic acid (124-07-2)	
Tension de surface	33,7 mN/m (23 °C, 0.6 g/l, EU Method A.5: Surface tension)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Caprylic acid (124-07-2)	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,46 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,05 (Experimental value)
N,N-dimethyldodecylamine-N-oxide (1643-20-5)	
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< 2,7 (Calculated)
Sodium hypochlorite (7681-52-9)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Contains component(s) with potential for mobility in the soil. May be harmful to plant growth, blooming and fruit formation.

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

- Méthodes de traitement des déchets : Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales.
- Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG) : UN3266

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Désignation officielle pour le transport (TDG) : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Sodium hydroxide, Sodium hypochlorite)
- Description document de transport (TDG) : UN3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Sodium hydroxide, Sodium hypochlorite), 8, II

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 8

Étiquettes de danger (TDG) : 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

UN-No. (TDG) : UN3266

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger – marchandises dangereuses).

(2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique :

- a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A;
- b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A;
- c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A;
- d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A;
- e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.

(3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant :

- a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME;
- b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 1 L

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Quantités exemptées (TDG)	:	E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	:	1 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	:	154

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Sodium hydroxide (1310-73-2)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Caprylic acid (124-07-2)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

N,N-dimethyldodecylamine-N-oxide (1643-20-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Sodium hypochlorite (7681-52-9)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Sodium hydroxide (1310-73-2)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Caprylic acid (124-07-2)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

N,N-dimethyldodecylamine-N-oxide (1643-20-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Sodium hypochlorite (7681-52-9)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

PROGRESS

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 12-28-2023

Textes complet des phrases H:	
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.